

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE – Fonds d'Épargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

crédit agricole



CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	4
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	16
Informations spécifiques	18
Informations réglementaires	20
Certification du Commissaire aux comptes	26
Comptes annuels	31
Bilan Actif	32
Bilan Passif	33
Hors-Bilan	34
Compte de Résultat	35
Annexes aux comptes annuels	36
Règles et méthodes comptables	37
Evolution de l'Actif net	40
Détail des collectes	41
Compléments d'information	42
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	49
Inventaire	50
Annexe(s)	51
Caractéristiques du fonds	52
Information SFDR	58

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Présentation des acteurs

Société de gestion
CPR Asset Management
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris Cedex 15

Dépositaire
Caceis Bank
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Déléataire comptable
Caceis Fund Administration
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Août 2023

Après deux mois de forte hausse, les marchés actions s'inscrivent en baisse au mois d'août avec un indice MSCI All Country World qui perd 1.25%. Les marchés ont été mis sous pression par les mauvaises nouvelles sur le front macro-économique chinois : détérioration de la demande totale (exportation, investissements et consommation), déflation, désendettement et nouvelles faillites de promoteurs immobiliers. La montée des taux américains (forts volumes d'émission pour financer le déficit budgétaire, dégradation de la note de crédit par Moody's) et une série de profit warning de la part de distributeurs américains ont aussi pesé sur les marchés. L'inflation et la croissance de l'emploi décélèrent mais restent élevées, ce qui incite les banques centrales à maintenir des positions bellicistes alors les investisseurs s'interrogent sur la nature du ralentissement en cours (atterrissage en douceur ou récession). Aux États-Unis, les créations d'emplois ont continué de ralentir, à 187 000 en juillet, soit un nombre inférieur à 200 000 pour la deuxième fois consécutive. L'indice PMI manufacturier de l'ISM est resté en dessous de 50 malgré une augmentation de 0,4 point à 46,4.

Ce sont ainsi les secteurs cycliques, particulièrement ceux exposés à la Chine, qui ont entraîné le marché à la baisse avec les matériaux de base (-3.5%), les financières (-2.5%, plombées par les États-Unis et la Chine) et la consommation discrétionnaire (-2%) avec notamment le secteur du luxe qui perd 6%. Le secteur des utilities sous-performe et baisse de 4.2%, impacté par l'avertissement d'Orsted concernant d'importantes dépréciations d'actifs éoliens offshore aux États-Unis en raison de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, du montant des crédits d'impôt et de la hausse des taux d'intérêt. Le secteur de l'énergie résiste plutôt bien, en hausse de 2.8%, soutenu par des prix du pétrole stable (après la hausse de juillet) et des prix du gaz en hausse. La santé et les logiciels (+0.6%) jouent aussi leur rôle défensif.

Dans ce contexte, nous avons bénéficié du repositionnement défensif effectué le mois dernier sur les financières à travers la réduction de Regions Financial au profit de Mizuho Financial. Dans le fonds nous sommes essentiellement exposés aux financières européennes et japonaises plutôt qu'aux financières US et chinoises qui ont sous performé, ce qui nous rapporte 40 points de base en relatif. Nous avons aussi bénéficié de la bonne performance de Progressive qui a publié de bons résultats faisant état d'une évolution favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs. Notre surpondération au secteur de la santé nous a également rapportée, avec un bon choix de titre avec Boston Scientific et Danaher qui affichent des hausses de 5.6% et 5.5%.

La performance du fonds a cependant été négativement impactée par notre exposition « Chine » dans le secteur des biens d'équipements à travers Siemens (-14.5%) qui a fait état d'une baisse de la demande chinoise pour sa division Digital Industry, et à travers Weichai Power (-10.6%), une société chinoise qui produit des moteurs. Nous avons aussi souffert de notre position dans Keysight, lourdement sanctionnée par sa publication de résultats faisant là encore état d'une baisse des commandes en provenance de l'Asie. Enfin, nous étions exposés à Orsted qui a perdu 25% suite à l'annonce d'importantes dépréciations de ses actifs éoliens offshore aux États-Unis.

Nous continuons d'anticiper un atterrissage en douceur de l'économie à mesure que l'inflation décélère et le marché du travail se détend. Si l'économie résiste, la politique monétaire restera en territoire restrictif selon nous, ce qui pourrait peser sur le prix des actifs risqués. Nous sommes donc assez réticents à augmenter notre risque de marché dans le portefeuille, préférant miser sur des entreprises ou des secteurs offrant des catalyseurs particuliers. En juin dernier nous avons réduit les secteurs de la technologie et de l'industrie au profit des banques européennes (bonne visibilité sur les résultats et prime de risque en baisse). Ce mouvement en faveur des banques européennes a rapporté environ 50 points de base au fonds mais nous sommes tentés de prendre quelques profits étant donné les velléités de ponctionner les profits du secteur (taxe bancaire italienne, tiering inversé de la BCE), et une dynamique de révisions des résultats probablement moins favorable en 2024 (stabilisation des taux, légère hausse des taux de défaut). Le secteur restant très bon marché nous maintenons néanmoins une exposition.

Les problématiques sociales ont marqué le marché américain au mois d'août. D'abord L'assureur à but non lucratif Blue Shield of California a annoncé vouloir réduire sa dépendance à l'égard des gestionnaires de prestations pharmaceutiques (PBM) comme CVS Health, Cigna et United Health group. Ces sociétés négocient les prix des médicaments pour le compte des mutuelles santé, mais, ce faisant contribuent à maintenir des prix élevés pour la population américaine qui n'a pas de couverture santé. La décision de Blue

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Shield of California est un acte d'engagement sociale, qui a mis sous pression le cours de bourse de ces trois acteurs. Ensuite, le syndicat UAW, qui représente près de 150.000 employés de GM, Ford et Stellantis, a fait savoir qu'il réclamait plus de 40 % de hausse de salaire sur quatre ans, dont 20 % cette année, ce qui laisse présager des perturbations de production et des hausses de coût chez les constructeurs automobiles concernés, là encore pesant sur leur cours de bourse et rappelant les vertus d'avoir un bon partage de valeur ajoutée pour une société.

Septembre 2023

Les marchés actions sont à nouveau sous pression au mois de septembre, plombés par la hausse des taux américain (le taux américain à 10 ans a augmenté de 50 points de base). Cette hausse des taux a certes été alimentée par les inquiétudes sur l'inflation (hausse du prix du pétrole, liée au coupe de production de l'Arabie Saoudite et de la Russie, et bonne tenue du marché du travail aux Etats-Unis), mais aussi par un discours relativement hawkish de la part de la Fed. Le marché s'inquiète aussi de la qualité de crédit du souverain américain, avec un déficit qui creuse et des dissensions entre républicains et démocrates sur les dépenses militaires. Dans ce contexte, ce sont les secteurs de l'énergie (pétrole en hausse de 10%), des financières (surtout les banques japonaises suite à un discours moins accommodant de la banque du Japon) et des mines et métaux (données positives sur le front de la production industrielle en Chine) qui résistent le mieux. Les semi-conducteurs (-4.5%) font l'objet de prise de profit en raison de craintes de destockage alors que TSMC, le plus gros fondeur au monde, annonce décaler ses investissements. Les utilities, et en particulier les producteurs d'électricité renouvelable et les sociétés de cleantech, sous performant largement le marché, plombées par la hausse des taux alors que le secteur est particulièrement dépendant des marchés de dette pour financer sa croissance. Nextera, le plus gros développeur de projets éoliens et solaires au monde, a ainsi fait état de plus grandes difficultés de refinancement via sa filiale Nextera Energy Partner.

Dans ce contexte, le fonds a été négativement impacté par sa surexposition au secteur des utilities, notamment à travers les sociétés de production d'électricité renouvelable détenues en portefeuille (Orsted et EDP). Le fonds a aussi souffert de son exposition à la Société Générale dont la journée investisseur a déçu (arbitrage en faveur d'un bilan solide aux dépens de la rentabilité et du retour de capital à l'actionnaire). Ces contreperformances ont néanmoins été compensées par notre exposition à Splunk, une société de cyber sécurité qui fait l'objet d'une offre de rachat par Cisco. Nous avons aussi bénéficié de notre surpondération au secteur des mines et métaux. Enfin, le fonds continue de profiter de sa sous-exposition à la consommation discrétionnaire (pas d'e-commerce, pas de luxe).

Face à la hausse des taux américains nous avons commencé à réduire notre exposition aux producteurs d'énergie renouvelable (nous avons par exemple vendu Orsted), mais la baisse du secteur s'étant accélérée en fin de mois nous avons cessé. Il est encore trop tôt pour se renforcer sur le secteur mais les niveaux de valorisation deviennent très attrayants. Nous avons aussi renforcé DSM, qui nous semble avoir atteint un point bas et qui pourrait voir la demande repartir pour ses produits, en particuliers dans les vitamines animales.

D'une manière générale, nous continuons d'anticiper un atterrissage en douceur de l'économie à mesure que l'inflation décélère et le marché du travail se détend. Si l'économie résiste, la politique monétaire restera en territoire restrictif selon nous, ce qui pourrait peser sur le prix des actifs risqués. Nous sommes donc assez réticents à augmenter notre risque de marché dans le portefeuille, préférant miser sur des entreprises ou des secteurs offrant des catalyseurs particuliers.

Octobre 2023

La baisse des marchés actions s'accélère en octobre avec un indice MSCI ACWI qui perd à nouveau 2.9%. L'incertitude sur un élargissement du conflit au Moyen-Orient, les publications du T3 très mitigées et la volatilité sur le marché obligataire ont dominé les débats. Sur le front géopolitique, si des signaux d'aversion au risque se sont manifestés mi-octobre lors du début du conflit israélien, les craintes restent pour l'instant contenues du côté des investisseurs. Le Brent termine le mois en baisse de 7% à 81 dollars. Côté taux américains, la volatilité a été alimentée à la fois par les incertitudes quant au choix du nouveau speaker à la Chambre des représentants après la destitution de Kevin Mc Carthy et par des données macro-économiques plutôt positives (qui ne plaident pas en faveur d'un pivot de la FED). C'est Mike Johnson qui a finalement été choisi au bout de 3 semaines de blocage, réduisant le risque shutdown aux Etats-Unis et redonnant de la visibilité sur la

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

continuité des dépenses budgétaires. Par ailleurs, les toutes dernières données sur le marché de l'emploi font état d'une normalisation, ramenant un peu d'accalmie sur le marché des taux en fin de mois. La saison des résultats du troisième trimestre a, quant à elle, aussi fait état d'un ralentissement : certes les résultats ressortent globalement au-dessus des attentes, mais les nouvelles commandes s'essouffent et les perspectives données par les équipes dirigeantes sont plus prudentes. Parmi les secteurs qui surperforment on retrouve les utilities (rebond après la forte baisse des derniers mois), les logiciels (bonne publication de résultats, avec notamment Microsoft) et la consommation durable. A contrario, les secteurs cycliques sont sous pression : l'automobile, les loisirs, les transports et les biens d'équipement.

Dans ce contexte, le fonds délivre une performance en ligne avec celle de l'indice MSCI ACWI, soutenue par un bon choix de titres dans les secteurs de l'énergie (bons résultats de Cheniere Energy), des industrielles (bons résultats de Weichai Power et de Waste Management), des services de communication (Verizon, grâce à une meilleure performance commerciale qu'anticipée) et des financières (positionnement défensif sur des sociétés de qualité comme Visa par opposition à Worldline ou Paypal, bons résultats de Progressive). Nous avons aussi largement profité de la bonne publication de notre plus grosse position Microsoft (+7.3% grâce à l'accélération d'Azure, supportée par les services d'intelligence artificielle). En revanche, nous avons été pénalisés par l'avertissement sur résultats de Sanofi : le laboratoire a annoncé des hausses de coûts de R&D sur les deux prochaines années entraînant des révisions de résultats à deux chiffres à court terme. Nous avons aussi été pénalisés par les résultats décevants de Kerry (croissance des volumes décevante) et de Danaher (destockage toujours en cours dans les outils des sciences de la vie).

En termes de mouvements, nous sommes sortis de dossiers offrant peu de visibilité (Enphase, Siemens Energy) ou à risque de mauvaise surprise (Vodafone, crainte sur le dividende) et nous avons initié de nouvelles positions sur des dossiers injustement sanctionnés selon nous (Rentokil, Vestas).

Les signes de ralentissement se multiplient à travers la normalisation du marché du travail et des résultats des entreprises. La pression en moindresur la Fed pour continuer son resserrement monétaire. Une détente des conditions de financement est clef pour permettre au marché de rebondir durablement mais celle-ci dépend de l'ampleur du ralentissement économique : récession ou soft landing ? Nous penchons en faveur du second scénario, ce qui nous incite à maintenir un positionnement équilibré, axé sur la recherche d'entreprises ou secteurs offrant des catalyseurs particuliers.

Sur le plan de notre thématique sociale, le mois d'Octobre aura été marqué par la remise du prix nobel de l'économie à Claudia Goldin pour ses travaux sur l'évolution de la place des femmes sur le marché de l'emploi aux Etats-Unis. Démarrés dans les années 1970, les travaux de la chercheuse américaine de 77 ans contribuent à expliquer à la fois pourquoi les femmes ont été sous-représentées sur le marché du travail depuis au moins deux siècles et pourquoi, même aujourd'hui, elles continuent de gagner en moyenne moins (environ 13 %) que les hommes. Notre fonds CPR Invest Social Impact investit dans les sociétés qui affichent les meilleures pratiques en matière de réduction des inégalités, y compris en matière de gestion de la diversité et d'une meilleure intégration des femmes dans l'entreprise.

Novembre 2023

Les marchés actions s'inscrivent en forte hausse ce mois-ci, avec un indice MSCI ACWI qui progresse de 5.8% en euros. Cette hausse a été alimentée par la détente sur les taux, avec un taux américain à 10 ans qui baisse de 60 points de base à 4.3%. Ce rallye a d'abord été alimenté par le déblocage des questions budgétaires et du plafond de la dette aux Etats-Unis. La Fed a ensuite tenu un discours plutôt accommodant alors qu'une série de statistiques récentes plaident en faveur d'une baisse de l'inflation (l'indice de base des prix PCE décélère à +3,5 % en glissement annuel en octobre, soit le niveau le plus bas depuis 30 mois) et d'une détente sur le marché du travail (légère hausse du taux de chômage à 3.9%). La désinflation s'accélère aussi en zone euro, dans un contexte de croissance plus faible, ce qui amène Christine Lagarde à estimer un retour à l'objectif de +2% en 2025. Dans ce contexte de baisse des taux et de regain d'appétit pour le risque, parmi les secteurs qui surperforment on retrouve le secteur de la technologie (+10%), tiré par les semi-conducteurs (+12%) et les logiciels (+11%), l'immobilier (+8%), l'industrie et les financières (+7%). L'énergie sous performe (-2%), en raison de craintes sur un excès d'offre (ralentissement des économies américaines et européennes et hausse des stocks de brut américain).

Dans ce contexte, le fonds surperforme le MSCI ACWI, notamment grâce à un bon choix de titres dans le secteur industriel avec les bons résultats de Siemens (+23%), la poursuite du rebond de Weichai Power (+19%)

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

et de Vestas (+25%). Le secteur de la technologie contribue aussi à la surperformance du fonds avec la forte surperformance des équipementiers semis (ASML, ASMI) et les très bons résultats de Salesforce (+22%). Nous avons aussi profité de notre légère surpondération sur l'immobilier, notamment à travers Segro (+15%), et de notre repositionnement sur le secteur des outils des sciences de la vie et des organismes de recherche sous contrat dans le secteur de la santé. A contrario, notre positionnement défensif sur les financières (Visa et Mizuho Financials) nous a légèrement coûté étant donné le rebond du secteur.

Ce mois-ci nous avons effectué quatre types de mouvements : 1/ renforcement de positions suite à des résultats rassurants (Siemens, Keysight) 2/ arbitrage au sein des semi-conducteurs en faveur des sociétés exposées à la reprise du marché des smartphones et du PC, 3/ augmentation de l'exposition au secteur des utilities qui devrait bénéficier d'une détente des conditions de refinancement et 4/ prises de profits sur Splunk (qui fait l'objet d'une offre de rachat par Cisco), Weichai Power et ASML. Nous sommes aussi complètement sortis de Sanofi dont laquelle nous ne voyons pas de catalyseurs suite au profit warning (lié à la hausse des coûts de R&D) du mois précédent.

Le rebond des indices actions reflète la mise en place d'un consensus de marché autour d'un scénario d'atterrissage en douceur des économies alors que les taux baissent, un scénario « goldilock ». Nous pensons cependant qu'un tel scénario d'atterrissage n'est pas compatible avec une baisse rapide et significative des taux et que, sur ce dernier point, le marché a été trop vite. Si il nous paraît pertinent d'acter que la désinflation est en place et que nous avons atteint un point haut sur les taux, notamment en rajoutant de la durée dans le portefeuille, nous ne souhaitons pas augmenter son profil de risque et maintenons un positionnement équilibré, axé sur la recherche d'entreprises ou secteurs offrant des catalyseurs particuliers.

Sur le plan de notre thématique sociale, les négociations salariales menées par l'UAW, un syndicat qui représente près de 150.000 employés dans le secteur de l'automobile aux Etats-Unis, a abouti une hausse de 25% sur les quatre prochaines années. Ford a estimé le coût de cette négociation à près de 9 milliards de dollars, un rattrapage nécessaire pour la bonne marche opérationnelle de la société et qui nous rappelle les vertus d'avoir un bon partage de valeur ajoutée en amont pour une société.

Décembre 2023

Après la forte hausse de Novembre, les marchés actions ont continué leur rebond en Décembre toujours tirés par la baisse de l'inflation (3.1% aux Etats-Unis, 2.4% dans la zone euro et 3.9% au Royaume-Unis) et par un discours particulièrement accommodant de la FED. Jérôme Powell a en effet indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait avant même que l'inflation n'atteigne les 2% afin de préserver l'économie américaine. Trois baisses de taux sont désormais envisagées en 2024. Cette politique monétaire plus accommodante a renforcé la probabilité d'un atterrissage en douceur des économies, et ce sont les secteurs cycliques et/ ou sensibles au niveau des taux qui ont tiré les marchés : l'immobilier, l'industrie et les matériaux surperforment, alors que l'énergie, la consommation stable et les services publics sont à la traîne.

Dans ce contexte, le fonds est en retard par rapport à l'indice MSCI All Country World, notamment impacté par la baisse de Microsoft (prises de profit) et Adobe (résultats décevants) et par notre sous-pondération au secteur des semi-conducteurs qui a fortement rebondi, en ligne avec les autres secteurs cycliques. Nous avons aussi été pénalisés par notre surpondération au secteur des utilities, et en particulier par notre position dans Exelon. Le cours de bourse de la société a en effet été mis sous pression par le résultat de la revue conduite par la commission du commerce de l'Illinois qui propose un taux de retour sur les investissements futurs d'Exelon moins élevé qu'attendu. Notre positionnement défensif sur les financières (Visa et Mizuho Financial Group) a continué de nous coûter étant donné le rebond du secteur, et des banques américaines en particulier, dont nous sommes absents. Ces contreperformances ont cependant été compensées par notre exposition au secteur des matériaux, notamment à travers les métaux et les ingrédients avec DSM-Firmenich. Nous avons aussi bénéficié d'un bon choix de titres dans la santé (Biogen, IQVIA et AbbVie).

Ce mois-ci nous avons à nouveau augmenté notre exposition au secteur des utilities (en ré-initiant une position sur le producteur d'électricité renouvelable Orsted) et de l'immobilier (nouvelle position dans Vonovia). Ces deux secteurs bénéficient de la baisse des taux mais offrent aussi des caractéristiques défensives en cas de ralentissement économique plus prononcé que prévu. Nous avons aussi renforcé notre exposition aux outils des sciences de la vie et des biotechnologies. Ces mouvements ont été financés par la prise de profit sur le segment des logiciels (réduction de la surpondération à Microsoft) et une réduction de l'exposition à la

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

consommation stable (Kerry). Nous avons également initié une position dans Enphase et dans Samsung Electronics, qui ont contribué positivement à la performance du fonds.

Le rebond des indices actions reflète un consensus de marché autour d'un scénario d'atterrissage en douceur des économies alors que les taux baissent, un scénario « goldilock ». La baisse de taux a en effet été validée par le discours accommodant de la FED ce mois-ci, et il nous paraît pertinent d'en prendre acte en rajoutant de la duration dans le portefeuille (via les utilities et l'immobilier notamment). Nous ne souhaitons néanmoins pas augmenter son profil de risque et maintenons un positionnement équilibré, axé sur la recherche d'entreprises ou secteurs offrant des catalyseurs particuliers. Nous manquons encore trop de visibilité sur l'ampleur du ralentissement économique, et les sociétés au profil cyclique sont déjà valorisées relativement chères par rapport aux sociétés défensives d'un point de vue historique.

L'année 2023 aura été marquée par le regain des négociations salariales, à l'instar de l'UAW, un syndicat qui représente près de 150.000 employés dans le secteur de l'automobile aux Etats-Unis, et qui a abouti à une hausse de salaire de 25% sur les quatre prochaines années. Les résultats 2023, publiés début 2024 devraient aussi mettre en évidence l'impact de la nouvelle taxe minimum mondiale sur les multinationales. Dans ce contexte, nous nous attendons à nouveau à ce que les sociétés du portefeuille, fortes de leurs bonnes pratiques sociales, soient relativement peu affectées.

Janvier 2024

Les marchés actions continuent sur leur lancée de fin d'année et montent de 2.3% (MSCI ACWI) tirés par le secteur de la technologie (+5%). Le secteur a notamment bénéficié à la fois d'une dynamique toujours très forte dans les investissements liés à l'intelligence artificielle (Nvidia +26%, AMD +16%, Microsoft +7.5%, SAP +15%), et d'une reprise plus globale du marché des semiconducteurs, notamment via les puces liées aux PC et smartphones, y compris les mémoires. Ces meilleures perspectives ont notamment été confirmées par les résultats de TSMC. Le secteur de la santé s'inscrit aussi en forte hausse (+4%) à nouveau tiré par la thématique des GLP1 (Eli Lilly et Novo Nordisk en hausse de respectivement 12.6% et 11%) confirmée par les bons résultats de Novo Nordisk, mais aussi par une activité que reste soutenue dans le segment de la medtech et qui repart dans celui des outils des sciences de la vie et de la recherche pharmaceutique. Le secteur des media et de la publicité connaît aussi une forte dynamique (+4.5%). Sur le plan économique, les différents indicateurs confirment un scénario de soft landing voir de no landing. Le marché du travail aux Etats-Unis est particulièrement résilient. Malgré un chiffre d'inflation un peu plus élevé qu'attendu aux Etats-Unis (3.4% en glissement annuel en Décembre vs 3.1% attendu), la désinflation poursuit son cours, notamment avec une baisse des attentes d'inflation à long terme. Les marchés continuent ainsi de s'inscrire dans un scénario « goldilock » avec des perspectives à la fois de baisse de taux et de croissance économique positive. Les risques géopolitiques au Moyen-Orient (attaques en mer rouge, assassinat de 3 soldats américains en Jordanie par des drones) ne sont pas de nature à ébranler la confiance des marchés, ce qui se traduit notamment par une sous-performance des secteurs de l'énergie (+1.3%) et des utilities (-1.3%). Le segment des matériaux sous-performe aussi (-3.8%) en raison de l'absence du redémarrage de la Chine.

Dans ce contexte, le fonds s'inscrit en hausse de 2.4%, en légère avance par rapport au MSCI ACWI. La hausse du fonds a été tirée par le secteur de la technologie (Microsoft +8%, Salesforce +9%, Nvidia +26%, ASMI et TSMC +10%), en ligne avec le MSCI ACWI, mais c'est à travers notre sélection de titres au sein des secteurs de la consommation discrétionnaire et de la santé que le fonds a pris de l'avance par rapport à l'indice. Dans la consommation discrétionnaire nous avons bénéficié des bons résultats de LVMH et de Richemont à travers notre exposition luxe, alors que nous sommes très peu exposés au segment des véhicules électriques (Tesla -23%, BYD -17%). Dans la santé, nous avons bénéficié de notre exposition aux segments de la medtech (bons résultats, faisant état d'une demande toujours très forte), des outils des sciences de la vie et de la recherche pharmaceutique. Nous avons en revanche été pénalisés par notre exposition au secteur de l'énergie, notamment par notre position dans Baker Hughes, pénalisé par le moratoire mis en place par Joe Biden sur les autorisations de construction de nouveaux sites d'exportation de gaz naturel liquéfié.

Ce mois-ci nous avons augmenté notre exposition au segment des semi-conducteurs dont la reprise globale semble confirmée. Nous avons ainsi acheté du KLA (équipement semi) et du Texas Instrument. Ces mouvements ont été financés par des ventes effectuées pour des raisons idiosyncratiques plutôt que sectorielles et/ou macro-économiques. Nous avons ainsi réduit Exelon (problèmes réglementaires spécifiques à l'état de l'Illinois) et EDP dans le secteur des utilities, ainsi que Lloyds dans le secteur bancaire car exposée

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

à un risque de recours de la part de clients qui auraient payé des taux d'intérêt trop élevés par rapport au marché.

Le scénario « goldilock » qui a soutenu le fort rebond des marchés depuis novembre semble toujours de mise. Par ailleurs, certains secteurs cycliques semblent bien positionnés pour amorcer un rebond étant donné des niveaux d'inventaires dorénavant assez bas. La situation industrielle semble donc globalement saine et le marché du travail reste un vrai facteur de soutien pour le consommateur. Tout cela plaide en faveur d'une bonne résilience des marchés actions à moyen terme. Il n'est pas exclu cependant qu'à court terme on retrouve un peu de volatilité, la bonne tenue de l'économie ayant amenée Jerome Powel à décaler la première hausse de taux à après mars.

Sur le plan des inégalités salariales, l'actualité du mois de janvier a été marquée par la décision d'un juge du Delaware d'invalider la décision du conseil de surveillance de Tesla (-23%) d'accorder une rémunération de 52 milliards d'euros à Elon Musk. La juge McCormick commence par poser le décor avec des questions : « La personne la plus riche du monde était-elle surpayée ? » et le conseil de surveillance a-t-il « violé ses obligations fiduciaires » vis-à-vis des actionnaires en accordant une telle rémunération début 2018 ?

Février 2024

La hausse des marchés actions s'accélère au mois de février (MSCI ACWI +4.7%), toujours tirée par les mêmes thématiques : l'intelligence artificielle avec les semi-conducteurs en hausse de 16% et en particulier Nvidia (+29%) et les GLP1 (Eli Lilly +17%, Novo Nordisk +6%). Les GAFAT surperforment également malgré les contre-performances de Apple (-1.5%) et Alphabet (-1%), tirées par Meta (+26%), Amazon (+14%) et Tesla (+8%). Les marchés ont aussi bénéficié du rebond du marché chinois soutenu par une bonne tenue de la consommation pendant les vacances du nouvel an. Aux Etats-Unis, l'inflation décélère moins que prévu en janvier et la conjoncture économique reste solide, avec un marché de l'emploi particulièrement résilient, ce qui a entraîné une remontée des taux. Cet environnement a pesé sur la performance des secteurs sensibles aux niveaux des taux (immobilier +2% et utilities +0%), ainsi que sur les secteurs défensifs (consommation durable +0.9%). Les secteurs cycliques en revanche affichent de fortes hausses (consommation discrétionnaire +8.2%, technologie +6.6% et industrie +6.2%), soutenus par les bonnes perspectives macroéconomiques mais aussi par de bons résultats.

Dans ce contexte, le fonds s'inscrit en hausse de 4.4%, en léger retrait par rapport au MSCI ACWI. La hausse du fonds a à nouveau été tirée par le secteur de la technologie avec Nvidia +29% (soutenue par ses bons résultats), KLA +15% et TSMC +14%. Nous avons aussi bénéficié de l'absence de Apple (-1.5%) de l'univers et du portefeuille. Nous avons aussi eu un bon choix de titres dans le secteur industriel avec Siemens (+12%) et Waste Management (+11%) qui a publié de bons résultats, faisant état d'une amélioration de la marge opérationnelle. Notre sous-pondération au secteur de la consommation stable a aussi contribué positivement à notre performance relative. Nous avons en revanche été négativement impactés par nos surpondérations aux secteurs de utilities et de l'immobilier en raison de leur sensibilité à la remontée des taux. Nous avons aussi eu un mauvais choix de titres dans le secteur des financières avec Société Générale et Moody's dont les résultats ont déçu. Ce mois-ci nous avons pris des profits, et sommes complètement sortis de Weichai Power, Vestas et Toyota. Nous avons en revanche augmenté notre exposition au segment de la technologie avec l'initiation d'une nouvelle position dans Intuit.

Le scénario « goldilock » qui a soutenu le fort rebond des marchés depuis novembre semble toujours de mise. Par ailleurs, certains secteurs cycliques semblent bien positionnés pour amorcer un rebond étant donné des niveaux d'inventaires dorénavant assez bas. La situation industrielle semble donc globalement saine et le marché du travail reste un vrai facteur de soutien pour le consommateur. Tout cela continue de plaider en faveur d'un élargissement de la hausse des marchés au-delà des grosses capitalisations américaines du secteur technologique.

L'OCDE, avec le support d'Amundi, a publié une étude sur la perception des enjeux de mobilité sociale et d'inégalité dans les pays par le grand public. Il est notamment ressorti que deux répondants sur trois estimaient que le secteur privé avait un rôle important à jouer en versant des salaires équitables à leur main-d'œuvre la moins bien rémunérée. En outre, plus d'une personne sur trois pense que le secteur privé devrait s'attaquer aux inégalités salariales, créer des emplois dans le pays et investir dans sa main-d'œuvre.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Mars 2024

Les marchés actions ont à nouveau monté au mois de mars (MSCI ACWI +3.3%), toujours soutenus par un scénario « goldilock », alliant bonne tenue de la croissance économique et perspectives de baisse des taux. Malgré des données d'inflation plus élevées qu'attendues en début d'année, le discours du président Powel a été accommodant « dovish », arguant que les données récentes ne changeaient pas fondamentalement l'histoire de la désinflation. D'autres banques centrales ont également renforcé l'idée que des baisses de taux sont à prévoir. Le vote de la BoE s'est soldé par un vote « dovish » et les commentaires de Bailey à la fin du mois dernier ont indiqué que des baisses de taux pourraient être prévues lors des prochaines réunions. Les commentaires de la BCE indiquent qu'une réduction des taux est probable en juin. Bien que la Banque du Japon ait finalement abandonné les taux d'intérêt négatifs, les conditions monétaires sont restées laxistes, avec des taux zéro et un yen faible. Par ailleurs, les indicateurs de croissance aux Etats-Unis restent globalement au vert, avec un marché du travail toujours solide (le rapport sur les emplois non agricoles de février a été publié à 275 000, dépassant largement le consensus de 200 000), tandis que l'ISM manufacturier est passé en zone d'expansion (> 50). Ceux-ci ont occulté les signaux plus mitigés envoyés par des ventes au détail en février et un ISM services en mars plus faibles qu'attendus. Dans ce contexte, le rallye de marché, qui jusqu'en février était encore très axé sur la technologie aux Etats-Unis s'est progressivement étendu aux actions en Europe et au Japon. D'un point de vue sectoriel, certes le secteur des semi-conducteurs continue de surperformer (+8%, avec Nvidia + 14%), mais le relais est aussi pris par des secteurs cycliques jusque-là en retard tels que l'énergie (+8%), les matériaux (+6%) et les financières (+4.5%).

Dans ce contexte, le fonds s'inscrit en hausse de 4.3%, contre un MSCI ACWI en hausse de 3.3%, tiré par son exposition aux matériaux de base et notamment aux minières de cuivre qui bénéficient à la fois de la hausse du cuivre, liée aux bonnes perspectives économiques, mais aussi de la baisse de leurs coûts de raffinage. L'exposition « technologie » du fonds surperforme celle de l'indice en raison de l'absence d'Apple (-5%) et de la bonne performance de notre exposition technologique en Asie (Samsung +12%, Samsung SDI + 24%). Dans le secteur de la pharmacie, nous avons eu un bon choix de titres avec Lonza (+15%) qui devrait bénéficier des tensions géopolitiques entre les Etats-Unis et la Chine, Astrazeneca et Novo Nordisk. Enfin, nous avons bénéficié de notre sous-pondération à la consommation discrétionnaire et en particulier à Tesla (-13%). Nous avons en revanche été pénalisés par notre allocation géographique au sein du secteur des utilities puisque nous sommes essentiellement positionnés sur des sociétés de production d'électricité renouvelable européennes qui ont sous-performé leurs comparables américaines, elles même tirées par la thématique de l'intelligence artificielle (besoin d'électricité des data centers).

Ce mois-ci nous avons pris des profit sur notre exposition luxe et réinvesti dans des sociétés cycliques en retard comme BASF (fin du destockage, reprise des volumes) et Renault (marché auto qui résiste mieux que prévu et lancement de nouveaux produits). Nous avons aussi continué de renforcer nos positions dans Lonza (gains de part de marché liés à la potentielle interdiction pour les biotech américaines de travailler avec les chinois), Intuit (bonne tenue des PME américaines) et Oracle (bénéficiaire de l'adoption de l'intelligence artificielle par les entreprises). Nous avons réduit d'un tiers notre position dans Siemens suite à l'annonce que les ventes d'automation seront moins bonnes qu'attendues en Chine.

Le scénario « goldilock » qui a soutenu le fort rebond des marchés depuis novembre semble toujours de mise. Par ailleurs, certains secteurs cycliques semblent bien positionnés pour amorcer un rebond étant donné des niveaux d'inventaires dorénavant assez bas. La situation industrielle semble donc globalement saine et le marché du travail reste un vrai facteur de soutien pour le consommateur. Tout cela continue de plaider en faveur d'un élargissement de la hausse des marchés au-delà des grosses capitalisations américaines du secteur technologique. Toutefois, compte tenu de la forte hausse des marchés boursiers depuis novembre dernier et de l'augmentation des risques géopolitiques, nous n'excluons pas une volatilité à court terme et des prises de profit sur les valeurs ayant eu un bon « momentum ».

Le 7 mars dernier, Joe Biden a tenu un discours sur l'état de l'Union devant le congrès qui vient justifier l'approche adoptée dans le fonds CPR invest social impact : Biden propose pour un second mandat éventuel de relever le taux de l'imposition sur les sociétés de 21 % à 28 % aux Etats-Unis, ainsi que le taux d'imposition global minimum. Il souhaite aussi réduire les salaires des PDG, qui atteignent désormais trois cents fois celui de leurs salariés en moyenne. Pour rappel, le fonds CPR ES Social Impact investit, dans les entreprises qui, entre autres, ont les meilleures pratiques en matière de fiscalité et de gestion des inégalités salariales.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Avril 2024

Les marchés actions poursuivent leur ascension, portés par la publication de bons résultats pour le premier trimestre et par les investissements liés à l'IA (intelligence artificielle). Le scénario « boucle d'or » ou « goldilock » reste de mise avec de bons chiffres macro-économiques (amélioration des PMI et de l'indice de confiance des consommateurs aux Etats-Unis) et une inflation qui reste sous contrôle. Les conditions de marché restent donc accommodantes malgré la stabilisation des taux à des niveaux plus élevés qu'avant la crise du covid. Cette meilleure visibilité plaide en faveur d'une reprise de l'activité, et s'est notamment traduit par une reprise des opérations de fusions et acquisitions, notamment en Europe, avec BBVA/Sabadell, Brookfield/Neoen, BHP/Anglo American et Schneider Electric/Bentley Systems, bien que toutes n'aient pas abouti. La détente des conditions de refinancement a aussi entraîné la surperformance des secteurs ayant un fort levier financier comme l'immobilier et les utilities.

Le fonds est en hausse de 2.7%, en avance de 23 points de base par rapport à l'indice MSCI ACWI (+2.5%). La performance du fonds a notamment été soutenue par sa surpondération aux secteurs sensibles à la baisse de la volatilité sur les taux tels que l'immobilier européen et les utilities. L'amélioration de la visibilité sur l'environnement de taux en Europe (une baisse de taux attendue par la BCE en juin) et la bonne résistance de la demande locative, alimentent l'idée qu'on va atteindre un point bas sur les prix immobilier en 2024. L'amélioration des conditions de financement et une nouvelle demande liée à la consommation d'électricité par les data centers d'IA ont aussi soutenu les perspectives de croissance des utilities. Nous avons aussi bénéficié d'un bon choix de titres dans le secteur de la consommation discrétionnaire avec Renault (+17%) soutenue par de bonnes perspectives en 2024 avec le lancement de nouveaux produits. Nous avons aussi bénéficié de la sous-performance du segment des loisirs, de Tesla et d'Amazon qui ne sont pas en portefeuille. Les financières nous rapportent une trentaine de points de base par rapport à l'indice grâce à Royal Bank of Canada (bons résultats des activités de marché) et Mizuho Financial (hausse des taux au Japon). Nous avons en revanche été négativement impactés par la sous-performance du secteur de la santé, et en particulier par celle de Lonza et IQVIA dont les résultats trimestriels ont déçu. Dans le secteur de la technologie, l'absence de Apple nous coûte environ 30 points de base par rapport à l'indice. Samsung coûte environ 20 points de base (doutes sur la capacité de la société à être un acteur majeur dans le segment des puces mémoires HBM associées aux puces GPU de Nvidia), compensé par la surperformance de TSMC et Infineon.

Ce mois-ci nous nous avons pris quelques profits dans la santé (Merck, Abbvie) et dans les matières premières (Freeport) pour réinvestir dans l'immobilier européen, la consommation stable (renforcement d'Ahold Delhaize) et les banques (Lloyds Banking group). Dans la santé, nous sommes sortis de Eli Lilly pour investir dans Amgen qui travaille sur un GLP 1 concurrent de Eli Lilly et Novo Nordisk. Nous sommes en revanche toujours actionnaires de Novo Nordisk. Dans les financières nous avons réduit les assurances (prises de profit sur AXA et Progressive) pour acheter du Lloyds Banking Group, qui est en retard par rapport au secteur. Nous avons aussi fortement réduit notre position dans Keysight car la reprise des commandes a été une nouvelle fois décalée. Nous avons initié une nouvelle position dans Legrand qui devrait bénéficier à la fois de son exposition aux data centers mais aussi de la reprise de l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis.

Le scénario « goldilock » qui a soutenu le fort rebond des marchés depuis novembre semble toujours de mise. La visibilité continue de s'améliorer en dehors des thématiques qui ont été très recherchées jusque-là telle que l'intelligence artificielle, l'électrification et les GLP1 (médicaments anti-obésité). Ceci continue de plaider en faveur d'un élargissement de la hausse des marchés au-delà des quelques grosses capitalisations exposées à ces thèmes.

A noter aussi sur le plan social le discours de Joe Biden devant le congrès en mars dernier : Biden propose pour un second mandat éventuel de relever le taux de l'imposition sur les sociétés de 21 % à 28 % aux Etats-Unis, ainsi que le taux d'imposition global minimum. Il souhaite aussi réduire les salaires des PDG, qui atteignent désormais trois cents fois celui de leurs salariés en moyenne. Pour rappel, le fonds CPR Invest Social Impact investit, dans les entreprises qui, entre autres, ont les meilleures pratiques en matière de fiscalité et de gestion des inégalités salariales.

Mai 2024

Les marchés actions poursuivent leur ascension, portés par la publication de bons résultats pour le premier trimestre et par les investissements liés à l'IA (intelligence artificielle). Le scénario « boucle d'or » ou « goldilock » reste de mise avec de bons chiffres macro-économiques (amélioration des PMI et de l'indice de

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

confiance des consommateurs aux Etats-Unis) et une inflation qui reste sous contrôle. Les conditions de marché restent donc accommodantes malgré la stabilisation des taux à des niveaux plus élevés qu'avant la crise du covid. Cette meilleure visibilité plaide en faveur d'une reprise de l'activité, et s'est notamment traduit par une reprise des opérations de fusions et acquisitions, notamment en Europe, avec BBVA/Sabadell, Brookfield/Neoen, BHP/Anglo American et Schneider Electric/Bentley Systems, bien que toutes n'aient pas abouti. La détente des conditions de refinancement a aussi entraîné la surperformance des secteurs ayant un fort levier financier comme l'immobilier et les utilities.

Le fonds est en hausse de 2.7%, en avance de 23 points de base par rapport à l'indice MSCI ACWI (+2.5%). La performance du fonds a notamment été soutenue par sa surpondération aux secteurs sensibles à la baisse de la volatilité sur les taux tels que l'immobilier européen et les utilities. L'amélioration de la visibilité sur l'environnement de taux en Europe (une baisse de taux attendue par la BCE en juin) et la bonne résistance de la demande locative, alimentent l'idée qu'on va atteindre un point bas sur les prix immobilier en 2024. L'amélioration des conditions de financement et une nouvelle demande liée à la consommation d'électricité par les data centers d'IA ont aussi soutenu les perspectives de croissance des utilities. Nous avons aussi bénéficié d'un bon choix de titres dans le secteur de la consommation discrétionnaire avec Renault (+17%) soutenue par de bonnes perspectives en 2024 avec le lancement de nouveaux produits. Nous avons aussi bénéficié de la sous-performance du segment des loisirs, de Tesla et d'Amazon qui ne sont pas en portefeuille. Les financières nous rapportent une trentaine de points de base par rapport au MSCI ACWI grâce à Royal Bank of Canada (bons résultats des activités de marché) et Mizuho Financial (hausse des taux au Japon). Nous avons en revanche été négativement impactés par la sous-performance du secteur de la santé, et en particulier par celle de Lonza et IQVIA dont les résultats trimestriels ont déçu. Dans le secteur de la technologie, l'absence de Apple nous coûte environ 30 points de base par rapport à l'indice. Samsung coûte environ 20 points de base (doutes sur la capacité de la société à être un acteur majeur dans le segment des puces mémoires HBM associées aux puces GPU de Nvidia), compensé par la surperformance de TSMC et Infineon.

Ce mois-ci nous nous avons pris quelques profits dans la santé (Merck, Abbvie) et dans les matières premières (Freeport) pour réinvestir dans l'immobilier européen, la consommation stable (renforcement d'Ahold Delhaize) et les banques (Lloyds Banking group). Dans la santé, nous sommes sortis de Eli Lilly pour investir dans Amgen qui travaille sur un GLP 1 concurrent de Eli Lilly et Novo Nordisk. Nous sommes en revanche toujours actionnaires de Novo Nordisk. Dans les financières nous avons réduit les assurances (prises de profit sur AXA et Progressive) pour acheter du Lloyds Banking Group, qui est en retard par rapport au secteur. Nous avons aussi fortement réduit notre position dans Keysight car la reprise des commandes a été une nouvelle fois décalée. Nous avons initié une nouvelle position dans Legrand qui devrait bénéficier à la fois de son exposition aux data centers mais aussi de la reprise de l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis.

Le scénario « goldilock » qui a soutenu le fort rebond des marchés depuis novembre semble toujours de mise. La visibilité continue de s'améliorer en dehors des thématiques qui ont été très recherchées jusque-là telle que l'intelligence artificielle, l'électrification et les GLP1 (médicaments anti-obésité). Ceci continue de plaider en faveur d'un élargissement de la hausse des marchés au-delà des quelques grosses capitalisations exposées à ces thèmes.

A noter aussi sur le plan social le discours de Joe Biden devant le congrès en mars dernier : Biden propose pour un second mandat éventuel de relever le taux de l'imposition sur les sociétés de 21 % à 28 % aux Etats-Unis, ainsi que le taux d'imposition global minimum. Il souhaite aussi réduire les salaires des PDG, qui atteignent désormais trois cents fois celui de leurs salariés en moyenne. Pour rappel, le fonds CPR Invest Social Impact investit, dans les entreprises qui, entre autres, ont les meilleures pratiques en matière de fiscalité et de gestion des inégalités salariales.

Juin 2024

Les marchés actions mondiaux s'inscrivent une nouvelle fois en hausse, avec un MSCI ACWI qui progresse de 3.6%. Les performances régionales ont néanmoins été contrastées ce mois-ci avec des Etats-Unis en hausse de 4.9%, une Asie du Sud Est en hausse de 5.2% tirée par Taiwan (+13.3%), la Corée du sud (+10.2%) et l'Inde (+8.3%) alors que l'Europe et Hong Kong plongent respectivement de 1% et 5.2%. La France notamment perd 6.3%. La mauvaise performance de l'Europe, et de la France en particulier, est intégralement liée à la dissolution de l'assemblée nationale française par Emmanuel Macron suite au mauvais score de son parti lors des élections parlementaires européennes. La nouvelle assemblée nationale française devrait en effet faire la part belle aux parties d'extrême gauche et d'extrême droite en particulier, avec le risque que cela

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

représente pour la croissance économique d'un côté, et la solidité de l'Union Européenne de l'autre. Les investisseurs se souviennent encore de l'instabilité financière générée par les craintes d'éclatement de l'union européenne lors de la crise des pays périphérique en 2011. Par ailleurs, la forte performance des Etats-Unis, de Taiwan et de la Corée du Sud a été portée par le secteur de la technologie, qui, malgré des valorisations tendues et des attentes élevées, continue d'offrir de fortes perspectives de croissance liées au cycle d'investissement IA (Intelligence Artificielle).

Le fonds est en hausse de 2.5%, en retard de par rapport à l'indice MSCI ACWI (+3.6%). La sous-performance du fonds est essentiellement liée à notre forte surpondération sur la France, et en particulier sur les financières (AXA et Société Générale) qui nous coûte environ 120 points de base. Nous avons aussi souffert de notre surpondération à l'Europe hors France, et en particulier à certaines valeurs cycliques allemandes (Infineon et Siemens AG), ainsi qu'à Vonovia (prise de profit suite à la baisse des taux par la BCE accompagnée par un discours de discipline monétaire). Ceci a été compensée par la notre surexposition au secteur de la technologie aux Etats-Unis et en Asie du Sud Est. Nous avons notamment bénéficié aux Etats-Unis du rebond des logiciels qui étaient à la traîne depuis le début d'année (ralentissement cyclique, adoption de l'IA encore faible à ce stade) et qui présente de meilleures perspectives au-delà de l'année 2024. En Asie du Sud Est nous avons bénéficié de la hausse de Samsung Electronics et TSMC qui a permis de compenser la hausse d'Apple (+10%) et Broadcom (+21%), deux gros poids de l'indice dont les pratiques sociales ne passent pas nos filtres.

Suite à la dissolution de l'assemblée nationale nous avons fortement réduit notre surexposition à la France, et dans une moindre mesure à l'Europe, notamment en réduisant le poids nos sociétés financières et de service publique (AXA, Société Générale et Veolia). Nous avons réinvesti aux Etats-Unis dans la technologie (nouvelle position dans Dell impliquée dans l'assemblage de data center IA), des financières (nouvelle position dans Huntington Bancshares), la pharmacie (renforcement de Amgen) et le transport de gaz.

Après cette nouvelle hausse, les marchés actions semblent vulnérables à la montée du risque politique. Celui-ci s'est matérialisé en France mais les inquiétudes grandissent aussi outre atlantique suite au débat Trump/Biden au cours duquel Biden a fait preuve de difficulté. Le positionnement étant extrêmement concentré sur quelques grandes valeurs de la cote, celles-ci sont particulièrement à risque de corriger. Sur le plan économique le scénario « goldilock » semble pourtant toujours de mise même si il commence à être bien valorisé. Dans ce contexte, nous maintenons un positionnement équilibré, et entendons générer de la performance essentiellement par notre sélection de titres.

Les récents développements politiques ont souligné le risque de laisser les inégalités sociales se creuser. Si c'est d'abord aux Etats qu'il incombe d'agir sur les inégalités sociales, une enquête menée par l'OCDE en coopération avec le groupe Amundi (publiée en novembre 2023) a mis en avant que les gens comptaient aussi sur les grandes entreprises (à hauteur de 57.6% contre 60% pour les gouvernements nationaux).

Juillet 2024

La hausse des marchés actions mondiaux s'essouffle au mois de juillet (MSCI ACWI +0.64%). Sous la surface, les marchés actions connaissent un fort mouvement de rotation alimenté par la décélération de l'inflation et une détente du marché du travail : les grosses capitalisations boursières offrant une bonne visibilité sur la croissance de leurs résultats (mais aussi très détenues et bien valorisées) sont vendues au profit des sociétés bénéficiant de la baisse des taux. La Fed a en effet pris note de ce mouvement de désinflation et de la dégradation du marché du travail et le marché anticipe désormais deux à trois baisses de taux d'ici la fin de l'année. Les marchés commencent aussi à s'interroger sur le résultat des élections américaines : suite à la tentative d'assassinat de Donald Trump on a notamment vu les financières et les pétrolières surperformer, ce mouvement s'atténuant suite à la nomination de Kamala Harris comme candidate pour le parti démocrate. Par ailleurs, la saison des résultats, bien que globalement bonne, déçoit avec deux cas de figure : 1/des sociétés très détenues qui, même si elles battent les attentes des analystes, n'offrent pas de perspectives à la hauteur des attentes très élevées des investisseurs et 2/ des sociétés cycliques dont la reprise ne se matérialise pas, notamment dans la chimie et les semi-conducteurs analogiques. Ce mois-ci, ce sont donc les secteurs bénéficiant d'une détente des conditions financières et/ ou présentant des caractéristiques défensives qui surperforment : l'immobilier (+5.4%), les utilities (+5.2%), les financières (+4.4%) et le secteur pharmaceutique (2.4%), alors que le secteur de la technologie et des media sous-performent (-3.1% et -5.1% respectivement), notamment plombé par les 7 magnifiques et autres grosses capitalisations très détenues. A noter, la sous-performance marquée des semi -6.4% dans la lignée de Nvidia (-6.2%).

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

La performance du fonds est stable au mois de juillet. Le secteur de la technologie pèse sur la performance du fonds à hauteur d'environ 1.6% notamment en raison de la baisse de Hubspot (-16.5%) que Google annonce ne plus vouloir acquérir, et de la correction de BESl (-23.7%, décalage de la reprise des commandes d'équipement lagging-edge de la part de ses clients industriels) et Infineon (lecture négative des résultats de STM qui eux aussi font état d'une faiblesse des commandes industrielles et automobiles). Le fonds subit aussi le mouvement de rotation en dehors de Microsoft, Nvidia, ASMI et TSMC. Enfin, dans le secteur industriel, les inquiétudes en amont des résultats de Siemens (-2.5% en raison de craintes que les commandes d'automatisation ne repartent pas en Chine), les résultats seulement en ligne de Waste Management (-5.9%) et les prises de profit sur Hitachi (-3.3%) ont pesé. Le fonds a en revanche bénéficié de sa surpondération au secteur pharmaceutique ainsi que d'un bon choix de titres avec les bons résultats de Lonza (+21%), Avantor (+25%) et IQVIA (+15.3%) qui font état d'une reprise de l'activité dans le secteur. Nous avons aussi bénéficié de notre sous-pondération aux grandes capitalisations boursières des médias (Meta, Alphabet, Netflix...) qui ont été vendues dans le cadre de la rotation de marché, et de notre surpondération au secteur des utilities qui bénéficient de la détente des taux et d'une bonne tenue de la demande d'électricité.

Suite à la publication d'un CPI (consumer price index) plus bas que prévu le 11 juillet, nous avons pris des profit sur le secteur technologique (semi-conducteurs et logiciels) et réinvesti dans les financières, les services publics et la consommation stable. Nous avons notamment initié de nouvelles positions dans Prudential Financial et dans Campbell Soup.

Les signes de ralentissement (croissance et inflation) se multiplient, ce qui nous amène à rebalancer le portefeuille vers des secteurs sensibles à la baisse des taux et/ ou défensifs. Par ailleurs, la correction du secteur technologique qui offre toujours une croissance visible, offre des points d'entrée intéressants. Nous maintenons donc un positionnement équilibré tout en réduisant notre exposition cyclique là où la reprise peine à se faire.

Les récents développements politiques ont souligné le risque de laisser les inégalités sociales se creuser. Si c'est d'abord aux Etats qu'il incombe d'agir sur les inégalités sociales, une enquête menée par l'OCDE en coopération avec le groupe Amundi (publiée en novembre 2023) a mis en avant que les gens comptaient aussi sur les grandes entreprises (à hauteur de 57.6% contre 60% pour les gouvernements nationaux).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR ES SOCIAL IMPACT et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR ES Social Impact - F (C) en devise EUR : 16,47%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR INVEST - Social Impact - I EUR Acc	2 793 300,18	176 244,57

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

▪ **Modifications substantielles** : Sans objet sur l'exercice.

▪ **Autres modifications** :

Depuis le **12 octobre 2023**, la documentation juridique de votre FCPE a été modifiée afin d'intégrer les mécanismes de gestion des liquidités de son OPC maître, CPR Invest-Social Impact (compartiment de la SICAV luxembourgeoise CPR Invest) :

1- **INTÉGRATION DE MÉCANISMES DE GESTION DES LIQUIDITÉS**¹.

a) **Plafonnement des rachats « Gates »**

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

b) **Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing)**

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution² généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles.

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.

Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

¹ Règlements relatifs aux modalités d'introduction des mécanismes de gestion de la liquidité (DOC-2017-05).

² La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Du fait de cette structure maître/nourricier, ces deux mécanismes de gestion de liquidité sont par voie de conséquence supportés par votre FCPE.

2- PRÉCISION DE LA DÉFINITION DE CERTAINS FRAIS :

CPR Asset Management, dans un souci de transparence, a également souhaité modifier la documentation réglementaire de ses OPC afin de préciser la définition et le partage des différents frais supportés par les OPC.

3- MISE À JOUR DE LA DOCUMENTATION PRÉCONTRACTUELLE « SFDR » :

Suite à la publication de nouvelles normes techniques relatives au Règlement « SFDR »³, la documentation précontractuelle présentant les informations extra financières des OPC a été mise à jour conformément à la réglementation en vigueur⁴.

Le taux d'investissement durable minimum est de 40%. La documentation précontractuelle a été actualisée en conséquence.

Ces évolutions sont sans conséquence sur la stratégie d'investissement et le profil de risque ou encore les frais supportés par vos supports de placement.

³ Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)

⁴ Règlement délégué (UE) 2023/363 du 31 octobre 2022

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître null et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment null.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,29% TTC, dont 1,00% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,29% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR ES Social Impact - F.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'Engagement.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 99,97%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par CPR AM (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (135 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 17 141 346 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 925 024 euros, soit 64% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 216 322 euros, soit 36% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 902 130 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (7 bénéficiaires).

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à cette catégorie de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR ES SOCIAL IMPACT

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2024

Aux porteurs de parts du FCPE CPR ES SOCIAL IMPACT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR ES SOCIAL IMPACT constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 août 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 05 décembre 2024

Paris La Défense, le 05 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 505 356,82	1 506 749,58
OPC MAÎTRE	4 505 356,82	1 506 749,58
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	1 297,31	3 329,68
Liquidités	1 297,31	3 329,68
TOTAL DE L'ACTIF	4 506 654,13	1 510 079,26

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 517 469,56	1 517 161,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	14 485,42	899,41
Résultat de l'exercice (a,b)	-30 466,79	-10 921,27
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	4 501 488,19	1 507 139,82
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	5 165,94	2 939,44
Opérations de change à terme de devises		
Autres	5 165,94	2 939,44
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	4 506 654,13	1 510 079,26

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Hors-Bilan au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de Résultat au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	53,90	16,79
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	53,90	16,79
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1,58	6,49
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1,58	6,49
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	52,32	10,30
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	17 558,28	4 890,63
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-17 505,96	-4 880,33
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-12 960,83	-6 040,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-30 466,79	-10 921,27

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexes aux comptes annuels

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

N°	Frais facturés au FCPE (1) (2)(3)	Assiette	Taux maximum annuel / barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	- Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part F : 0,75% TTC Part ASSUREUR : 0,75% TTC	A la charge du FCPE
2	- Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC	A la charge du FCPE
3	- Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque transaction	N/A	Sans objet
4	- Commission de surperformance	Actif net	N/A	Sans objet

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 946 euros , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts CPR ES Social Impact - F	Capitalisation	Capitalisation

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

2. Évolution de l'actif net au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 507 139,82	277 308,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) (*)	3 207 836,06	1 355 406,77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-577 533,36	-161 608,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 584,05	726,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-464,54	-203,72
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	373 432,12	40 390,85
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	427 706,36	54 274,24
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-54 274,24	-13 883,39
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-17 505,96	-4 880,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	4 501 488,19	1 507 139,82

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Détail des collectes (*)

	31/07/2024	31/07/2023
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 207 778,26	1 355 406,77
Versements de la réserve spéciale de participation	419 628,73	238 408,57
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		
Versement de l'intéressement	1 085 930,42	343 128,88
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)		
Versements volontaires	173 996,48	73 846,94
Abondements de l'entreprise	513 701,01	239 636,30
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 014 521,62	460 386,08
Transferts provenant d'un CET		
Transferts provenant de jours de congés non pris		
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>		
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	577 533,36	161 608,63
Rachats	361 036,66	98 620,77
Transferts à destination d'un autre OPC	216 496,70	62 987,86

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2024
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	5 165,94
TOTAL DES DETTES		5 165,94
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-5 165,94

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR ES Social Impact - F		
Parts souscrites durant l'exercice	28 462,7386	3 207 836,06
Parts rachetées durant l'exercice	-5 294,2743	-577 533,36
Solde net des souscriptions/rachats	23 168,4643	2 630 302,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 977,0977	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR ES Social Impact - F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/07/2024
Parts CPR ES Social Impact - F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	17 558,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/07/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			4 505 356,82
Instruments financiers à terme	LU2036822042	CPR INVEST - Social Impact - I EUR Acc	4 505 356,82
Total des titres du groupe			4 505 356,82

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-30 466,79	-10 921,27
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-30 466,79	-10 921,27

	31/07/2024	31/07/2023
Parts CPR ES Social Impact - F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-30 466,79	-10 921,27
Total	-30 466,79	-10 921,27

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	14 485,42	899,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	14 485,42	899,41

	31/07/2024	31/07/2023
Parts CPR ES Social Impact - F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	14 485,42	899,41
Total	14 485,42	899,41

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024
Actif net Global en EUR	277 308,09	1 507 139,82	4 501 488,19
Parts CPR ES Social Impact - F en EUR			
Actif net	277 308,09	1 507 139,82	4 501 488,19
Nombre de titres	2 721,1651	14 808,6334	37 977,0977
Valeur liquidative unitaire	101,90	101,77	118,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		0,06	0,38
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,29	-0,73	-0,80

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
LUXEMBOURG				
CPR INVEST - Social Impact - I EUR Acc	EUR	30 816,3941	4 505 356,82	100,09
TOTAL LUXEMBOURG			4 505 356,82	100,09
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			4 505 356,82	100,09
TOTAL Organismes de placement collectif			4 505 356,82	100,09
Dettes			-5 165,94	-0,12
Comptes financiers			1 297,31	0,03
Actif net			4 501 488,19	100,00

Parts CPR ES Social Impact - F	EUR	37 977,0977	118,53
---------------------------------------	------------	--------------------	---------------

CPR ES SOCIAL IMPACT

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Produit

CPR ES Social Impact - Assureur

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000130579 - FR00140071E4

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l' .

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Objectifs : En souscrivant dans CPR ES Social Impact, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Social Impact - I EUR - ACC, OPCVM de droit luxembourgeois. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, le Compartiment CPR Invest - Social Impact, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales qui contribuent au progrès social et à la réduction des inégalités à travers le monde. Le processus d'investissement intègre une approche durable.

La stratégie d'investissement de l'OPC maître, vise à sélectionner des titres de sociétés cotées principalement sur l'indice MSCI ACWI offrant les meilleures perspectives d'évolution parmi les sociétés contribuant le plus au progrès social. La société de gestion utilise sa propre méthodologie pour évaluer chaque entreprise figurant dans l'indice MSCI ACWI susceptibles d'accroître les inégalités, tels que la politique de rémunération, la santé et le bien-être, l'éducation, la diversité, l'éthique, la politique fiscale, l'accès aux produits de base, etc... Les Etats sont également évalués, selon une approche similaire, permettant à la société de gestion de comparer les pratiques d'une société par rapport à celles appliquées dans son pays d'origine (c'est-à-dire dans lequel se trouve son siège social).

Au minimum, 90% des valeurs en portefeuille sont des titres de sociétés cotées sur l'indice MSCI ACWI qui contribuent le plus au progrès social. Pour établir une construction durable de l'univers d'investissement, la société de gestion exclut certaines sociétés en fonction de son approche ESG (à l'aide de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), à savoir :

- les pires scores ESG globaux ;
- les pires scores en matière de critères sociaux spécifiques considérés comme

pertinents pour la contribution d'une entreprise au progrès social ;
- controverses ESG élevées.

La société de gestion s'engage à exclure au moins 50% des actions cotées sur l'indice MSCI ACWI en appliquant son approche axée sur la dimension sociale et sa méthodologie ESG. La société de gestion suit la politique d'exclusion des sociétés de tabac et de charbon appliquée par Amundi.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de ses actifs. Le Compartiment investit pour au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés aux actions de tout pays sans contrainte de capitalisation. Dans cette proportion de 75% de ses actifs, le Compartiment peut investir dans des actions A chinoises via le Stock Connect à concurrence de 25% maximum de ses actifs. Des instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et/ou de gestion efficace du portefeuille.

Le FCPE est un fonds nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Recommandation : ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Social Impact.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 14:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du CPR ES Social Impact.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 5 ans	1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 580	€1 570
	Rendement annuel moyen	-84,2%	-30,9%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 650	€9 270
Scénario défavorable	Rendement annuel moyen	-13,5%	-1,5%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 630	€15 270
Scénario intermédiaire	Rendement annuel moyen	6,3%	9,5%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 140	€18 450
Scénario favorable	Rendement annuel moyen	41,4%	13,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/11/2014 et 29/11/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€393	€1 811
Incidence des coûts annuels**	4,0%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,08% avant déduction des coûts et de 9,47% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs ou d'exploitation	1,97% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	193,06 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 06:00 PM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR ES Social Impact pour plus de détails concernant les rachats.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation. Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Produit

CPR ES Social Impact - F

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000130569

Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l' .

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Objectifs : En souscrivant dans CPR ES Social Impact, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Social Impact - I EUR - ACC, OPCVM de droit luxembourgeois. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, le Compartiment CPR Invest - Social Impact, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales qui contribuent au progrès social et à la réduction des inégalités à travers le monde. Le processus d'investissement intègre une approche durable.

La stratégie d'investissement de l'OPC maître, vise à sélectionner des titres de sociétés cotées principalement sur l'indice MSCI ACWI offrant les meilleures perspectives d'évolution parmi les sociétés contribuant le plus au progrès social. La société de gestion utilise sa propre méthodologie pour évaluer chaque entreprise figurant dans l'indice MSCI ACWI susceptibles d'accroître les inégalités, tels que la politique de rémunération, la santé et le bien-être, l'éducation, la diversité, l'éthique, la politique fiscale, l'accès aux produits de base, etc... Les Etats sont également évalués, selon une approche similaire, permettant à la société de gestion de comparer les pratiques d'une société par rapport à celles appliquées dans son pays d'origine (c'est-à-dire dans lequel se trouve son siège social).

Au minimum, 90% des valeurs en portefeuille sont des titres de sociétés cotées sur l'indice MSCI ACWI qui contribuent le plus au progrès social. Pour établir une construction durable de l'univers d'investissement, la société de gestion exclut certaines sociétés en fonction de son approche ESG (à l'aide de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), à savoir :

- les pires scores ESG globaux ;
- les pires scores en matière de critères sociaux spécifiques considérés comme

pertinents pour la contribution d'une entreprise au progrès social ;
- controverses ESG élevées.

La société de gestion s'engage à exclure au moins 50% des actions cotées sur l'indice MSCI ACWI en appliquant son approche axée sur la dimension sociale et sa méthodologie ESG. La société de gestion suit la politique d'exclusion des sociétés de tabac et de charbon appliquée par Amundi.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de ses actifs. Le Compartiment investit pour au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés aux actions de tout pays sans contrainte de capitalisation. Dans cette proportion de 75% de ses actifs, le Compartiment peut investir dans des actions A chinoises via le Stock Connect à concurrence de 25% maximum de ses actifs. Des instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition et/ou de gestion efficace du portefeuille.

Le FCPE est un fonds nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Recommandation : ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Social Impact.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 14:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du CPR ES Social Impact.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après Supérieure à 5 ans	
		1 an	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Ce que vous pourriez obtenir après déduction			
Scénario de tensions	des coûts	€1 530	€1 520
	Rendement annuel moyen	-84,7%	-31,4%
Ce que vous pourriez obtenir après déduction			
Scénario défavorable	des coûts	€8 310	€8 820
	Rendement annuel moyen	-16,9%	-2,5%
Ce que vous pourriez obtenir après déduction			
Scénario intermédiaire	des coûts	€10 280	€15 250
	Rendement annuel moyen	2,8%	8,8%
Ce que vous pourriez obtenir après déduction			
Scénario favorable	des coûts	€13 710	€17 880
	Rendement annuel moyen	37,1%	12,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/03/2018 et 31/03/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€680	€2 001
Incidence des coûts annuels**	6,9%	3,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,99% avant déduction des coûts et de 8,78% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs ou d'exploitation	1,90% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	180,31 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant See Account Holder France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR ES Social Impact pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR ES Social Impact

Identifiant d'entité juridique :
969500EK97KIXEM82Q86

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **59,73 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI ACWI**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,61 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0,169 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.70 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de -0.11 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR INVEST -	Finance	Fonds	Luxembourg	99,97 %

du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/08/2023 au 31/07/2024**

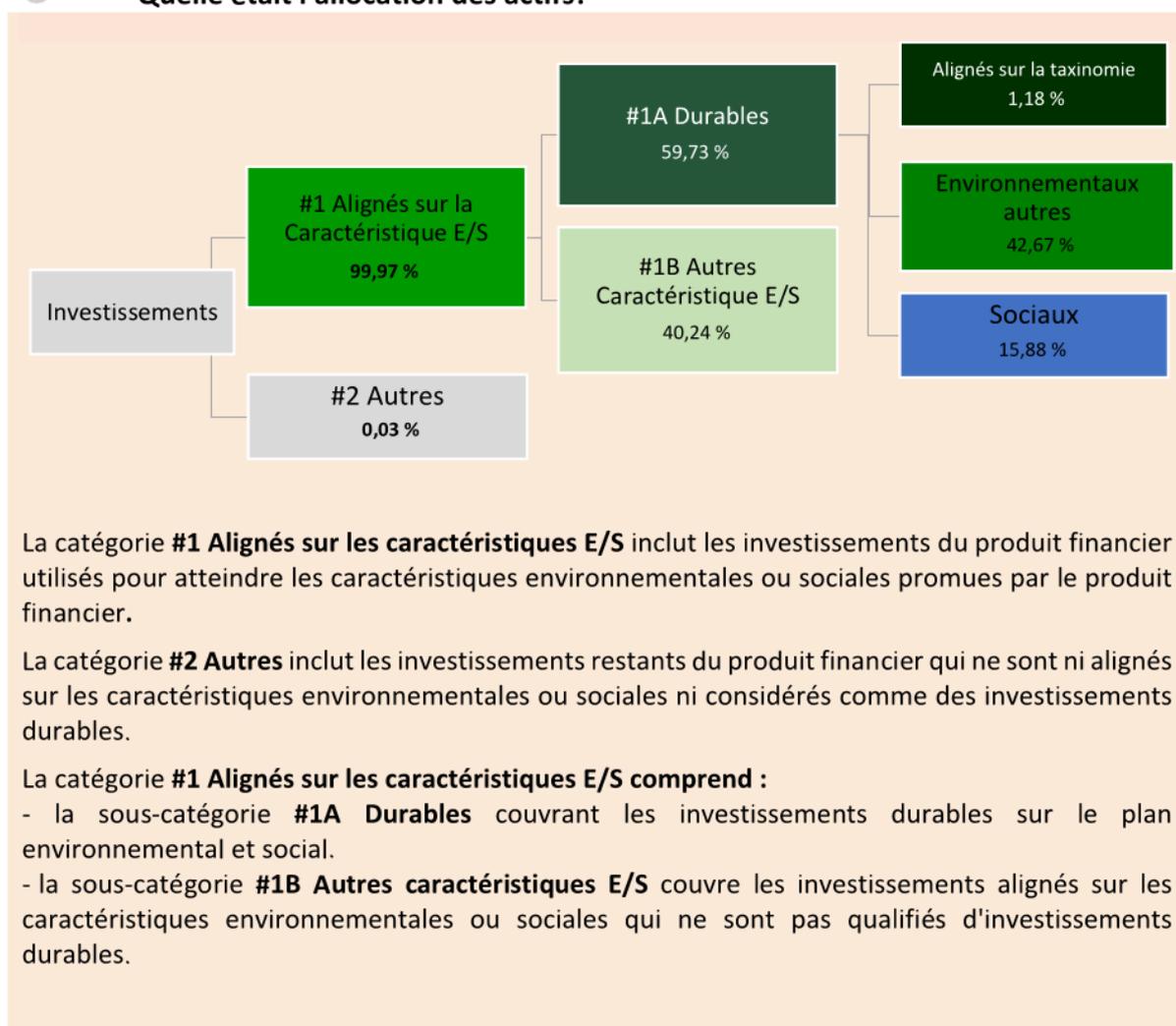
SOCIAL IMPACT - I EUR - ACC				
-----------------------------	--	--	--	--



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

Finance	Fonds	99,97 %
Liquidités	Liquidités	0,03 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,18 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

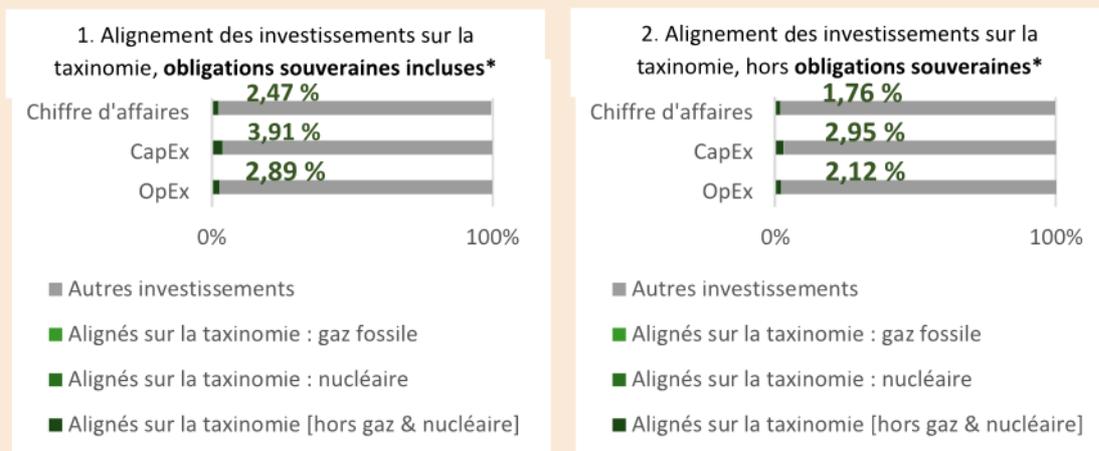
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/07/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,17 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,58 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1,06%.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **42,67 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **15,88 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

produit financier
atteint les
caractéristiques
environnemental
es ou sociales
qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.